

VILLE DE
DAX

*Livret
pédagogique
de l'enseignant*

**QU'EST-CE QU'UN
MUSÉE ?**

MUSÉE DE BORDA
11 bis rue des Carmes, 40 100 DAX
05 58 56 20 50 - musee@dax.fr



Dax
source
d'inspiration



Un peu d'histoire...

Dès l'Antiquité, il existe des lieux réservés aux savants et aux scientifiques réunissant collections, salle de lecture, ménagerie et jardin botanique.

Du Moyen-Age au 18^e siècle, les collections sont le privilège des rois qui commandent des œuvres aux artistes. Elles ne profitent qu'à quelques privilégiés. Les cabinets de curiosités du 16^e siècle, lieux de présentation d'objets rares et étranges, se transforment progressivement jusqu'au 18^e siècle en collections ordonnées, donnant lieux à des études scientifiques.

Avec la Révolution française, les nouveaux dirigeants souhaitent éduquer le peuple et lui permettre d'accéder au beau et au savoir. Les premiers musées sont créés et rassemblent les collections royales, les biens confisqués au clergé et à la noblesse. En 1793, le palais du Louvre est affecté à « la conservation des œuvres des sciences et des arts », devenant ainsi un musée.

Tout au long du 19^e siècle, les musées se constituent et s'organisent autour des collections d'érudits locaux, de sociétés savantes, archéologiques ou historiques. C'est notamment le cas du musée de Borda qui est fondé par la Ville de Dax en 1807 après l'achat de la collection d'histoire naturelle du savant naturaliste Jacques-François de Borda d'Oro.

Dessiner son portail préféré!



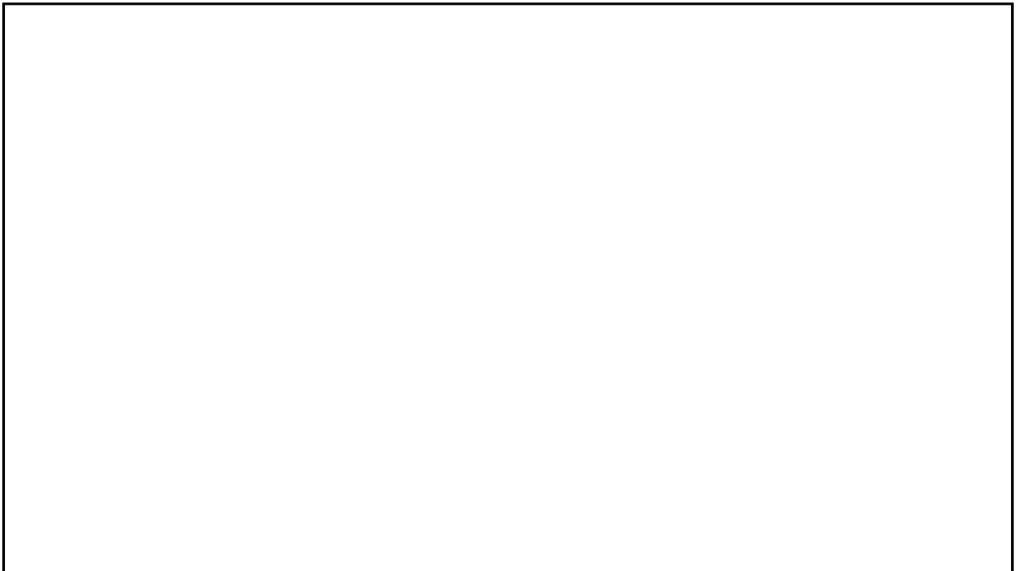
©Musée de Borda

**Le portail de l'Hôtel Saint-Martin-d'Agès,
Musée de Borda jusqu'en 2006**



©Musée de Borda - DAX - Serge Lafourcade

**Le portail de la Chapelle des Carmes,
Musée de Borda depuis 2006**





©Noémie Calliot



Quel est le rôle d'un musée ?

INDIQUER SA DÉFINITION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMPARONS MAINTENANT AVEC LES DÉFINITIONS OFFICIELLES...



« Un musée est une institution permanente, sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation »

Définition du Conseil International des Musées ICOM **Statuts art. 2 §. 1**

« Un musée est un lieu dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique et artistique en vue de leur conservation et de leur présentation au public »

Définition du dictionnaire Petit Robert

Suite à la loi du 4 janvier 2002, dite « Loi musée », le musée de Borda s'est vu attribué le label « **Musée de France** » par décision du ministre de la culture et de la communication après avis du Haut Conseil des musées de France. Ses missions permanentes sont les suivantes :

« Toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

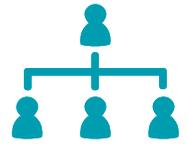


Logo « Musée de France »

Parmi les 1218 musées de France, seulement 5% relèvent de l'État, 13% « de personnes morales de droit privé (associations ou fondations) » et 82% des collectivités territoriales. C'est le cas du musée de Borda qui appartient à la Ville de Dax.



Le personnel du musée de Borda



Le musée de Borda est un service de la Ville de Dax et dépend donc du Maire. Il est également soumis au contrôle scientifique du Ministère de la Culture et de la Communication.

Organigramme du musée de Borda

Directeur/Conservateur

Mettre en valeur les collections par des expositions permanentes et temporaires, veiller à la conservation et à la restauration des collections, constituer un inventaire réglementaire, étudier et enrichir les collections puis les diffuser.
Coordonner le service administrativement, gérer le personnel et le budget, et les relations avec les différents partenaires



Régisseur des collections

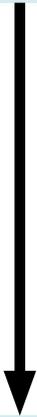
Assurer la gestion administrative et logistique des mouvements d'œuvres dans le cadre des collections permanentes comme des expositions, le respect des prescriptions en matière de conservation préventive et de sécurité et veiller à la localisation et au récolement des collections dont il a la charge.

Responsable du service des publics

Mettre en œuvre des dispositifs de médiation et d'animation adaptés aux différents publics, définir une programmation annuelle et une politique de conquête des nouveaux publics, optimiser la rencontre entre l'œuvre et le public, encadrer l'équipe de médiateurs culturels.

Assistant de gestion administrative

Recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service.
Suit les dossiers administratifs et gère les dossiers.



Chargé de propreté des locaux

Assurer le nettoyage et l'entretien des locaux du musée : salles d'exposition, réserves, locaux administratifs, crypte archéologique.

Médiateurs culturels

Accueillir les différents publics et tenir La boutique, mettre en œuvre les dispositifs de l'action culturelle (visites guidées, ateliers pédagogiques, animations, etc.), collaborer aux différentes activités du musée (notamment autour des élèves)



Des publics divers

Les publics sont au cœur des préoccupations des musées qui cherchent de plus en plus activement à diversifier les profils socioculturels de leur visiteurs. Un musée doit garantir à tous un égal accès à la culture, quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Le musée de Borda accueille tous les matins, du mardi au vendredi, des élèves de la maternelle au lycée issus de tout le département. L'occasion pour eux de profiter de visites guidées et d'ateliers pédagogiques.

L'après-midi, du mardi au samedi et le premier dimanche du mois, c'est le tour du grand public qui découvre les expositions grâce à des visites guidées quotidiennes ou de manière autonome.



©Musée de Borda

Des adultes



©Musée de Borda

Des enfants



©Musée de Borda

Des familles



Déficience visuelle



Déficience moteur



Déficience mentale



Déficience auditive



©Musée de Borda - Serge Latourcade

Des personnes handicapées



Musée : attention zone sensible !

Un musée assure une mission de service public qui consiste à conserver, exposer et enrichir ses collections.

Le personnel a pour mission d'accueillir, renseigner et veiller au bon déroulement de la visite, ainsi qu'à la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments.

Certaines attitudes sont proscrites à l'intérieur d'un musée, mais pourquoi donc ?

POURQUOI EST-IL INTERDIT DE...



... Manger ?

.....
.....
.....



... Téléphoner ?

.....
.....
.....



... Photographier ?

.....
.....
.....



... Courir ?

.....
.....
.....



... Toucher les oeuvres ?

.....
.....
.....

Informations pratiques et contacts

VILLE DE
DAX

Sébastien Ducasse

Responsable du service des publics

Musée de Borda
11 bis rue des Carmes, 40 100 DAX
05 58 56 20 50
musee@dax.fr

dax.fr

